

Votre tablette est un outil de travail. Les tablettes sont prévues pour une utilisation pédagogique. Elles sont propriété de l'établissement. Tous les élèves faisant partie du projet numérique (possédant une tablette fournie par l'établissement) doivent respecter cette charte.

La règle des 4P



1. Pédagogique :

- J'utilise ma tablette seulement lorsque mon enseignant me le permet.
- J'utilise ma tablette uniquement pour des tâches scolaires.
- Je prends des photos ou vidéos uniquement avec le consentement des personnes photographiées ou filmées.
- Je n'accède pas aux AppleTv ou autres ressources numériques mises à disposition sans l'accord de l'enseignant.
- Pendant les cours, le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant et les écouteurs intra-auriculaires sont autorisés uniquement avec l'accord de l'enseignant.
- Je suis conscient que durant les cours, mon écran de tablette peut être regardé par l'enseignant.
- Je dois impérativement laisser ma tablette en mode veille toute la journée pour qu'elle soit opérationnelle rapidement et tout le temps contrôlable par l'enseignant.
- Je n'utilise pas de supports inappropriés comme économiseur d'écran ou image d'arrière-plan.

Précieux :

- Je ne retire jamais la coque de protection fournie par l'établissement.
- Je suis responsable de ma tablette, je la range dans mon sac après utilisation.
- Je ne personnalise pas ma tablette (autocollants ou autres décorations interdits)
- Je ne laisse pas ma tablette sans surveillance.

2. Performant :

- Je dois m'assurer que ma tablette soit chargée au minimum à 75% avant d'arriver en classe le matin.
- Je dois m'assurer que ma tablette contienne suffisamment d'espace disponible pour le travail demandé, au besoin je peux déplacer mes autres données pédagogiques dans le Google Drive.
- J'autorise l'installation des mises à jour lorsqu'elles me le sont proposées.
- Je ne remplace pas le système d'exploitation de la tablette (jailbreaking).
- Je garde les connectivités Bluetooth et WiFi activées.

3. Personnel :

- Je ne divulgue pas les identifiants et les mots de passe à d'autres utilisateurs que mon binôme. Chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son identifiant.
- Je n'utilise pas l'identifiant ou la tablette de quelqu'un d'autre.
- Je gère moi-même l'installation/désinstallation des applications depuis le store de l'établissement.

Sanctions en cas de non-respect de cette charte

- Je peux recevoir des limitations concernant des fonctionnalités de la tablette (caméra, fond d'écran, Internet...).
- Je peux me faire retirer la tablette par l'établissement.
- Je peux recevoir des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Education Nationale et de l'établissement.
- Je peux recevoir des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.